
ICANN70 | Forum virtuel de la communauté - Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et CSG

Mardi 16 mars 2021 – 14h00 à 15h30 EST

FRANCO CARRASCO :

L'enregistrement est lancé.

Je suis du personnel de l'ICANN et je serai responsable de la participation à distance pour cette réunion.

Veillez noter que nous organisons cette réunion sous forme de webinaire Zoom. Sachez que la parole lors de cette session est exclusivement réservée à l'interaction entre le groupe des entités commerciales et les membres du Conseil d'Administration. Les membres des deux groupes sont donc panelistes aujourd'hui et ils sont les seuls à pouvoir s'exprimer.

Veillez noter que les panelistes du groupe CSG présents sur l'appel sont ceux dont le nom a été soumis par le leadership du groupe. Par conséquent, les membres CSG qui ont été assignés comme panelistes seront ceux présents aujourd'hui.

Pour nos panelistes, veuillez la main sur Zoom pour rejoindre la file d'attente. Tous les panelistes sont mis en sourdine par défaut. Vous pouvez donc prendre la parole. Avant de la prendre, assurez-vous que toutes vos notifications audibles sont désactivées, indiquez clairement votre nom et la langue dans laquelle vous vous exprimerez

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

si ce n'est pas l'anglais. N'oubliez pas non plus de parler lentement pour les scribes et les interprètes.

N'oubliez pas que le Conseil d'Administration ne répondra qu'aux questions de l'entité avec laquelle il est en session. Par conséquent, le module de questions et réponses est désactivé pour ce webinaire.

L'interprétation de cette session se fera en anglais, en espagnol, en français, en arabe et en russe. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez la langue que vous écouterez pendant cette session.

Pour tous les participants à cette réunion, vous pouvez poster des commentaires dans le chat. Pour ce faire veuillez utiliser le menu déroulant dans la fenêtre du chat ci-dessous et sélectionnez « Répondre à tous les panelistes participants » ; cela permettra à tout le monde de voir votre commentaire. Notez que les discussions privées seront uniquement possibles dans les webinaires Zoom entre les panelistes. Par conséquent, tout message envoyé par un paneliste ou un participant standard à un autre participant standard sera également vu par tous les autres hôtes, co-animateurs et panelistes.

Cette séance comprend une transcription automatique en temps réel que vous pouvez consulter en cliquant sur le bouton de sous-titrage dans la barre d'outils du webinaire. Veuillez noter que cette transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité.

Enfin, nous demandons à toutes les personnes présentes à cette réunion de se conformer aux normes de comportement attendu de l'ICANN. Vous pouvez les consulter sur le lien fourni dans le chat Zoom.

Ceci dit, je vais maintenant donner la parole à Maarten Botterman, président du Conseil d'Administration de l'ICANN. Maarten, vous avez la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci beaucoup Franco. Merci tout le monde. Merci beaucoup au CSG, ce groupe des représentants des entités commerciales, de se joindre à nous virtuellement où que vous soyez. J'espère que l'horaire vous convient.

Je serai très heureux d'avoir une séance interactive aujourd'hui tous ensemble pour débattre de diverses problématiques. Nous avons la même mission, c'est la mission de l'ICANN.

Cette séance sera modérée par Matthew Shears, qui est du Conseil d'Administration de l'ICANN, qui sera notre modérateur.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup Maarten.

Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à ce groupe des représentants des entités commerciales. Nous avons une liste de questions, nous allons les gérer et gérer également le temps.

Nous allons passer à la première question avec Jenn Taylor Hodges de l'ISPCP.

JENN TAYLOR HODGES : Merci beaucoup Maarten et Matthews. Nous apprécions beaucoup cette opportunité de débattre avec vous. Merci de nous avoir donné de votre temps.

Nous avons beaucoup de travail devant nous, donc nous allons essayer d'être efficaces au maximum. Il y a différentes unités constitutives qui sont présentes avec nous. Je vais donner la parole à ma collègue Heather Forrest qui va nous parler de la mise en œuvre des recommandations de l'ATRT3, cette troisième révision de la responsabilité et de la transparence.

HEATHER FORREST : Bonjour, bon après-midi. Merci Jenn.

Je veux remercier tous nos collègues du Conseil d'Administration. Il est très tôt ici et je me rappelle où j'étais exactement il y a un an et je me demandais un petit peu ce qui se passait dans le monde. Je me rappelle qu'on n'avait pas pu prendre l'avion pour aller à Cancún. J'ai envoyé beaucoup de courriels, nous communiquons beaucoup par courriels. Mais je suis contente de voir vos visages.

À l'IPC, au niveau de l'unité constitutive de la propriété intellectuelle, nous avons beaucoup souffert de la covid. J'espère que personne n'a été malade pour les personnes présentes à cet appel. J'apprécie

beaucoup ce groupe des représentants des entités commerciales et la communauté dans son ensemble. Vraiment, c'est difficile de ne pas pouvoir se voir mais au moins maintenant, nous avons des visages à l'écran.

Sans plus attendre, mettons-nous-y. Je serai soutenue dans mon travail par mon collègue de l'ISPCP Tony Holmes également.

Très rapidement, qu'est-ce qui s'est passé depuis la dernière fois qu'on s'est retrouvés ? C'était dans le contexte de l'ICANN69 et depuis l'ICANN69, cette assemblée générale, nous avons rencontré les membres du Conseil d'Administration comme Matthew qui travaille avec la GNSO étroitement, et nous avons débattu des liens qui existent et que nous avons identifiés entre divers efforts de la communauté, qui travaille parfois sur les mêmes problématiques. C'est pour cela que nous avons besoin d'une révision tout à fait générale, très large.

C'est assez difficile à définir. Ce terme holistique a été utilisé dans le rapport final de l'ATRT3, mais je crois que toute la communauté de l'ICANN pense qu'il est temps maintenant de prendre un peu de recul et de prendre le travail de l'ICANN dans son ensemble avec toutes ses unités constitutives, avec ce groupe des représentants des entités commerciales. Et nous travaillons très bien avec l'unité constitutive de la propriété intellectuelle également, mais nous pensons que notre structure officielle – oui, nous sommes toutes et tous de entités commerciales – mais je crois que les nouveaux gTLD ont un impact très fort sur nous. Et on n'est pas toujours sûrs que nous sommes au bon endroit.

Je crois qu'on aura besoin d'une révision tout à fait générale avec beaucoup de recul au sens large pour voir les modifications apportées par les nouveaux gTLD. Nous avons une structure quelque peu différente et cela peut avoir un impact sur le travail que nous effectuons.

Avec cela à l'esprit et après avoir vu les rapports qui existent entre l'ATRT3 et le rapport NomCom des examinateurs indépendants, tout cela commence à faire sens. Nous avons travaillé avec Becky, avec Matthew et nous avons été encouragés à travailler ensemble avec le Conseil d'Administration à la suite de ce rapport de l'ATRT3. Donc merci Becky et merci Matthew de ces suggestions.

Nous avons voté au sujet de l'ATRT3 et nous essayons de bien comprendre toutes ces observations et leur impact sur le processus de prise de décision à la suite du vote sur l'ATRT3.

Je pense qu'il sera important de se réunir avec l'OEC et je pense que ce serait l'étape la plus logique, voir comment le vote a eu un impact et comment cette révision holistique pourrait se tenir et s'effectuer avec des fiches de score. Mais ce n'était pas très clair pour nous par rapport à nos observations, est-ce que nos observations ont eu un impact ou pas. Cela prêtait un petit peu à confusion je pense, ce n'est pas sûr. L'impact n'est pas évident, donc je pense qu'on pourrait avoir une réunion avec l'OEC. Et pour être honnête, je vous rappelle qu'il est 6 h du matin pour moi, donc je vais être bien claire.

Il y a différents facteurs qui entrent en ligne de compte dans ces pistes de travail. Nous avons beaucoup de réunions, mais je crois qu'il faut renforcer la confiance. Nous n'avons plus d'interactions en présentielle depuis plus d'un an et cela a également un impact.

En gardant tout cela à l'esprit nous avons décidé de réinitialiser un petit peu. Je crois qu'on en a besoin en 2021. Nous nous retrouvons toujours dans cette situation qui n'est pas optimale pour la communication, ce monde virtuel. Je crois que nous essayons d'être beaucoup plus affirmatifs avec les membres de la GNSO et de véritablement leur tendre la main et de travailler avec Avri, avec Sarah, qui travaillent depuis longtemps avec la GNSO.

Nous essayons de mieux comprendre l'impact de l'ATRT3 et de véritablement voir l'impact qu'a cela sur la prise de décision, sur le travail du Conseil d'Administration notamment. Je veux que ce soit clair. Ce n'est pas qu'on se pose la question « Pourquoi est-ce que vous ne prenez pas exactement les décisions que nous voudrions que vous preniez ? », mais j'essaie de l'exprimer clairement et vraiment dans cet environnement que nous connaissons. On ne peut pas se voir en présentiel, on ne peut pas être rassuré en se saluant simplement, en notant oralement où on en est. Tout cela nous manque dans la communication, il y a un élément de la communication qui est brisé. Nous avons cet environnement virtuel, donc comment mieux communiquer ? Comment mieux travailler avec toute la communauté ?

J'apprécie beaucoup les efforts du personnel qui essaie de faire le maximum pour que la communication continue depuis ces 12 derniers mois, depuis Cancún. J'apprécie tous ces efforts visant à limiter les barrières à la communication qui peuvent exister, mais en même temps, on a fait par exemple des tests audio. J'ai des collègues qui aimeraient s'exprimer mais qui n'ont pas fait de test audio ; cela peut causer des problèmes. Cela aussi peut briser la communication.

C'est une longue introduction pour dire où en somme nous aujourd'hui en ce moment. Je vais redonner la parole à Jenn, Maarten ou Matthew pour qu'ils puissent rebondir là-dessus. Merci beaucoup.

JENN TAYLOR HODGES : Merci beaucoup Heather.

Si quelqu'un veut répondre à cette intervention.

MATTHEW SHEARS : Permettez-moi de commencer.

Merci beaucoup Heather pour tout ce que vous avez dit. Nous avons déjà parlé de ces problèmes. Je crois qu'il y a plusieurs facteurs. Je crois que nous avons eu une conversation sur ces problèmes que nous avons vécus à cause du virtuel. Pour le moment, en effet, on ne peut pas se retrouver dans les couloirs et se saluer ; donc je crois que cela est important.

En ce qui concerne l'ATRT3, je crois que dans cette situation, lorsque nous étions en train d'analyser tout ce qui avait été réalisé comme travail sur l'ATRT3, lorsque nous voyions tout ce que la communauté avait apporté comme points de vue sur le rapport ATRT3, comme nous l'avons dit dans notre résolution, nous pensons que véritablement le travail de l'ATRT3, toutes choses considérées, allait dans la bonne direction et permettait d'avoir une évolution du processus de révision.

Donc je pense ce n'est pas tant que nous n'avons pas considéré les rapports exprimant les positions minoritaires, mais nous avons vu qu'il y avait des avantages à prendre en compte la nouvelle structure des révisions à l'avenir parce que la communauté nous indiquait que ce processus de révision était parfois pas totalement nécessaire.

Je ne sais pas si tout le monde est d'accord avec moi, mais je laisse la parole.

LEÓN SANCHEZ :

Merci Matthew.

Pour ajouter à ce qu'a dit Matthew, en étant liaison pour l'ATRT3, sachez que le Conseil d'Administration a pris en considération tout cela, tout comme l'ATRT3. Cette réunion que nous avons eue à ce sujet, il y a eu beaucoup de thématiques ont été soulevées. L'équipe a révisé ces thématiques et il y a eu des conclusions qui ont été publiées. Je peux vous assurer que ces sujets ont été évalués en ce qui concerne l'ATRT3. Je pense donc qu'il faut continuer avec cette

discussion et essayer de poursuivre avec le bon travail qui est fait en ce moment.

Je ne sais pas si Avri veut rajouter quelque chose à cela, mais je peux que oui, nous écoutons tout le monde et prenons en compte les points de vue de tous.

AVRI DORIA :

Je vois que Tony a levé la main, donc je ne vais pas parler longtemps.

Je suis tout à fait d'accord avec ce que León et Matthew ont dit, nous avons eu une discussion à ce sujet, sur la révision, et nous avons pris une décision par la suite.

Mais lorsque nous parlons d'avancer, quand on parle de la façon holistique dont les choses ont été écrites, sachez que nous avons utilisé un pilote. Et avec ce pilote, nous essayons de voir ce dont on a besoin, comment on va le faire, comment les choses fonctionnent. Nous avons fait le travail sur l'ATRT3, donc la troisième révision de la responsabilité et de la transparence. Et maintenant, nous voulons savoir de votre part ce que représente une révision holistique. Maintenant, nous voulons écrire des statuts après. Au lieu d'avoir accepté l'ATRT3 telle qu'elle avait été écrite, on aurait pu faire à ce moment-là les choses d'une autre manière et on aurait pu changer les statuts et faire une révision après. Encore une fois, il s'agit d'avoir accepté les opinions diverses et de les avoir pris en compte avant d'avoir mis en place le pilote, au lieu de dire : « Faisons les choses

telles qu'elles sont écrites » parce que c'est le modèle qu'on utilise maintenant.

Encore une fois, j'aurais aimé vous entendre, ce que vous entendez par une révision holistique et quand elle doit être faite. On ne parle pas de la structure de la GNSO parce que la GNSO, c'est plutôt une unité alors qu'on parlait de la structure. La GNSO fait ses révisions ou des changements quand elle en a besoin. C'est à la GNSO de faire ces choses-là ; elle en a le droit.

Merci.

JENN TAYLOR HODGES :

Merci.

Je vois la main de Tony. Je ne sais pas si c'est une question ou un commentaire. Il nous reste quelques minutes, il faut qu'on en profite. Tony, vous voulez prendre la parole ?

TONY HOLMES :

Je fais partie de l'ISPCP.

Nous parlons de l'approche que nous devons suivre pour avancer. Je suis un peu perturbé maintenant parce qu'Avri a dit qu'on va le faire et qu'on va continuer. Mais il nous faut des termes de référence. Nous n'avons pas de détail. Nous devons recevoir plus d'informations, à savoir l'approche que nous allons utiliser et quels sont les livrables que nous voulons obtenir.

Je pense qu'autant d'efforts devraient être placés par tous. De la perspective du CSG, nous passons beaucoup de temps sur ce projet qui est très important pour nous. Et nous sommes prêts, nous attendons pour pouvoir contribuer dans ces instructions. On ne nous a pas donné l'opportunité de faire cela avec le pilote et nous voulons comprendre comment le pilote peut être évalué et comment il est pertinent avec les discussions qui sont en cours. Cela fait partie du problème.

En tant que partie de la communauté, nous voulons contribuer de la même manière pour que tout soit fait de la bonne manière en prenant en compte tous les aspects qui doivent être considérés. C'est important que nous fassions les choses de la bonne manière parce qu'il y aura d'autres révisions dans l'avenir.

Vous voulez des informations de notre part. Nous voulons d'abord comprendre comment nous pouvons interagir dans ce projet et de la bonne manière.

AVRI DORIA :

Nous sommes vraiment au début. Nous sommes en train de former ce pilote. Nous n'avons pas lancé ce pilote. Nous avons un pré-pilote. Nous allons vous parler à tous avant de pouvoir structurer cela. J'espère que ce sera la chose que vous recherchez.

JENN TAYLOR HODGES :

Heather, vous avez quelque chose à rajouter ?

HEATHER FORREST : Oui. J'apprécie vraiment ces points de clarification. Je dois dire que durant les dernières semaines, je ne sais pas si j'ai mal compris ou peut-être que les choses étaient mal communiquées, mais j'avais l'impression que les pilotes étaient déjà en cours, que l'organisation les avait déjà démarrés et qu'il n'était plus temps de fournir des informations ou des commentaires, qu'il était trop tard. Donc cela me rassure dans un sens car nous avons travaillé, du moins au sein de notre petite équipe, à travers les trois unités constitutives pour mettre en place, pour discuter des problèmes qui devraient être inclus dans ce projet pilote. Et je pense que cela pourrait nous aider comme une sorte d'exercice avant la révision 3 de la GNSO.

Si nous pouvions mettre cela dans le processus, ce serait bien. Avri, comment est-ce que nous pouvons passer les informations ? Vous avez des processus en place pour vous engager avec la communauté ? Comment est-ce que cela fonctionne ?

AVRI DORIA : J'ai eu du mal avec mon micro.

Nous essayons de mettre en place un système. Il y aura des consultations, des discussions et j'espère que vraiment, nous pourrons discuter, dialoguer de tous ces thèmes après l'ICANN70 pour pouvoir aussi entrer dans plus de détails. Nous en parlerons après l'ICANN70.

MATTHEW SHEARS : Jenn ? Je pense que nous devons avancer. Il est bon de savoir que nous avons tout de même communiqué et éliminé toutes ces mauvaises communications entre nous.

JENN TAYLOR HODGES : Nous allons passer à la thématique 2, les propositions législatives européennes. Nous allons passer la parole à Mason Cole de la BC, et Dean Marks va aussi prendre la parole.

MASON COLE : Vous m'entendez bien ?

Je suis président de la BC. Dean Marks est ici pour me soutenir sur ce sujet aussi. Donc Dean, si vous avez quelque chose à dire après mon intervention, n'hésitez pas. Encore une fois, merci à tous les collègues, merci de nous laisser consulter avec vous.

Nous avons suivi les propositions législatives européennes. Je suis sûr que vous aussi avez suivi cela. Nous avons aussi des législations qui vont arriver aux États-Unis. Certains disent que ces changements vont avoir lieu d'ici très peu de temps, quelques mois d'ailleurs.

Il est évident que la proposition NIS2 en Europe aura une incidence sur les résultats du EPDP. Nous avons des questions à ce sujet. Nous avons beaucoup d'inquiétudes mais il est urgent d'en savoir un peu plus si l'ICANN va de l'avant avec le SSAD. Il faut faire très attention.

Est-ce que le Conseil d'Administration devrait peut-être faire une pause au niveau des recommandations ?

Merci Jenn.

JENN TAYLOR HODGES : Merci Mason.

Dean, vous voulez prendre la parole ou passons-nous la parole aux membres du Conseil d'Administration ?

DEAN MARKS : Oui. Je pense que Mason a posé la bonne question. Nous aurons peut-être des discussions après mais pour l'instant, cela suffit.

JENN TAYLOR HODGES : Merci Dean.

Matthew ?

MATTHEW SHEARS : Oui. Je pense que Becky va prendre la parole.

BECKY BURR : Merci et bonjour à tout le monde.

ICANN Org et le Conseil d'Administration ont continué à suivre les activités législatives en Europe de près, avec la DSA d'ailleurs et le

processus NIS2. Nous comprenons et nous savons très bien que tout cela a une incidence sur les parties contractantes. D'ailleurs, cela est très clair au niveau du NIS2, encore plus que sur la DSA. Je pense qu'il est clair pour tout le monde que la DSA, la législation relative aux services numériques, sera adoptée telle qu'elle est écrite maintenant et elle sera envoyée aux états membres. Il y aura une obligation sous la loi européenne lorsqu'il s'agit de l'exactitude et lorsqu'il s'agit des représentations ou des disponibles au niveau légal de l'information pour qu'elle ne contienne pas de données personnelles.

Nous ne savons pas bien sûr que cela sera adopté tel que cela est écrit ou rédigé maintenant, mais nous imaginons que ces exigences seront rédigées. Évidemment, cela pourrait prendre beaucoup de temps, 18 mois ou peut-être même plus pour que cette loi soit passée à travers tous les états membres et pour que bien sûr les mises en œuvre soient faites. Il faut penser que ces obligations seront exécutées en temps voulu.

Lorsqu'il s'agit de l'impact vis-à-vis du EPDP et de la proposition de l'ODP, je pense que nous sommes dans une situation différente. Tout d'abord, nous avons la phase 2A du EPDP qui est liée au côté législatif, surtout sur les personnes physiques versus personne morales. C'est un sujet important. Selon moi, je pense qu'il est clair que cela a fourni des bases pour exécuter les informations personnelles. Cela aura un impact sur tout ce qui est données personnelles.

L'équipe juridique a posé des questions sur ces points en ce qui concerne la possibilité qu'il y ait des précédents – c'est une question

en trois parties –, la manière dont cela a été interprété par l'Union européenne, la manière dont ces obligations ont été interprétées par rapport aux informations par l'intermédiaire de RIPE NCC et également comment cela peut avoir un impact, les risques qui sont pris pour les parties contractantes par rapport à la publication et la divulgation d'informations sur des personnes basés sur l'autodésignation pour les personnes morales dans le cas d'enregistrement avec des informations personnelles. Ce sont des questions qui sont nuancées, détaillées, et nous essayons avant la séance plénière d'avoir plus d'informations pour parler du EPDP.

En ce qui concerne le SSAD et cette étape de conception opérationnelle, le Conseil d'Administration pense qu'il est extrêmement important d'avoir ce type d'informations au niveau de cette étape de conception opérationnelle pour voir comment cette étape pourrait fonctionner, ce qu'elle pourrait apporter, combien elle pourrait coûter. On aurait une réflexion sur les coûts, sur l'opérationnel durant cette étape de conception opérationnelle. Cela est tout à fait pertinent pour nous pour réfléchir au SSAD parce que si le SSAD existait comme on a un système aujourd'hui, on pourrait revenir à la phase 1 du EPDP et donc réfléchir à une conception qui représenterait une évolution et une croissance.

Je ne pense pas que les membres du Conseil d'Administration devraient donner un calendrier précis. Nous ne pensons pas qu'effectuer cet ODP... Cette étape de conception opérationnelle, s'il y

a des textes de loi qui sont adoptés, nous pensons en tout cas que l'étape de conception opérationnelle nous aidera pour savoir ce qui est requis dans le cadre des politiques actuelles.

Donc je pense que nous sommes tous sur la même longueur d'onde, que nous comprenons l'impact de ce type de législations et nous réfléchissons à ces systèmes. Le Conseil d'Administration n'a pas encore statué, il ne s'est pas encore décidé là-dessus, mais je pense que nous avons des points de vue assez solides pour répondre aux critères requis dans les lois des différents pays.

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup Becky.

Je crois que Maarten voulait prendre la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. Merci beaucoup Becky, merci pour tout le travail que vous effectuez à ce sujet. C'est très difficile de tout suivre.

Je dirais que l'ODP n'est pas un objectif. L'ODP, c'est quelque chose qui nous aide à mieux comprendre les impacts et les facteurs qui entrent en ligne de compte pour prendre nos décisions pour être plus efficaces et savoir un petit peu quels seront les impacts financiers, opérationnels et ainsi de suite de nos décisions.

On essaie de trouver une manière d'avancer parce qu'on ne peut pas attendre que le gouvernement résolve tous les problèmes. Nous

devons avancer, nous devons décider quelque chose. Et je crois que l'ODP nous sera très utile et nous apportera beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Nous avons deux autres personnes qui vont prendre la parole.

SARAH DEUTSCH : Oui. Je voulais donner un point de vue un petit peu différent, une inquiétude un petit peu sur l'ODP en tant que système. Il faut s'assurer que les utilisateurs du système l'utilisent, l'acceptent parce que c'est un système qui peut revenir assez cher également.

Je crois qu'on a besoin d'en entendre plus sur cette étape de conception opérationnelle. Sera-t-elle payée ? Qui payera ? Comment ? Et est-ce que cela sera fortement utilisé ?

MATTHEW SHEARS : Merci beaucoup Sarah.

Nous avons Göran qui a levé la main.

GÖRAN MARBY : Je crois qu'il est important de ne pas perdre de vue que le SSAD en lui-même n'est pas un instrument juridique et ne prend pas en compte l'aspect juridique des choses. Il y a l'équilibre par exemple qui est différent et qui est proposé par la Commission européenne.

Donc on a un nouveau texte de loi qui se modifie et qui évolue. Je pense que cela n'aura pas d'impact sur l'ICANN. Nous aurions un système qui serait différent et qui ne serait pas un système de précédent juridique ; c'est important de le dire. Le SSAD, ce n'est pas cela.

Il faut faire un peu de marketing par rapport à la Commission européenne également. Ils soutiennent le SSAD en Europe, ils soutiennent le développement des politiques de l'ICANN. Et je crois qu'il est très important de ne pas perdre de vue que le SSAD est un modèle d'accès multiple. C'est quelque chose de tout à fait acceptable au niveau juridique. C'est un système de transfert de données internationales. Et en lui-même, le SSAD est neutre au point de vue juridique ; c'est important de rappeler cela.

Merci.

JENN TAYLOR HODGES : Merci.

Est-ce que Dean veut dire quelques mots ? Dean, vous avez la parole.

DEAN MARKS : Merci beaucoup. Je vais m'exprimer en anglais.

J'apprécie beaucoup ce débat. Göran, je crois que nous apprécions ce qui est dit de la part du Conseil d'Administration. Nous avons noté les réponses de Maarten et de Becky et nous notons ce que vous dites sur

cet ODP. Je crois qu'en fin de compte, le SSAD est un système automatisé qui donne différents bonds et tickets. Et je crois que la communauté devrait se préoccuper de comment c'est perçu, comme l'a dit Sarah, et également est-ce que cela va être véritablement utilisé, est-ce qu'il y a des personnes qui ne vont pas refuser de l'utiliser. Je crois qu'il y a eu des déclarations minoritaires qui ont été effectuées qui sont importantes qu'il faut prendre en compte. Nous sommes préoccupés par cela.

Il y a des aspects qui sont insuffisants dans le SSAD. Et je crois que le Conseil d'Administration doit encore réfléchir au développement du système SSAD. Je ne pense pas qu'il y a eu beaucoup de travail d'effectué là-dessus. Donc je crois que vous devez revenir un petit peu sur ce système SSAD.

Il y a quelque chose de plus étroit sur la précision des données. J'aimerais vous poser cette question, Becky, parce qu'on a dit auparavant que nous avions...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, nous avons des interférences sur la ligne.

DEAN MARKS : Nous devons réfléchir à cette directive révisée sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information, NIS2, et sur cette précision. Si je veux dire que je m'inscris sous le nom de Mickey Mouse, tout peut

être possible, on ne retire pas de précision et d'exactitude des données.

Donc Becky, qu'en pensez-vous ? Est-ce que vous pensez que ce sont les sujets qui doivent déclarer des informations précises ?

BECKY BURR :

Je ne pense pas que le Conseil d'Administration ait indiqué cela pour le moment. Nous avons des textes juridiques sur le EPDP, mais ils ne sont pas encore très clairs. Nous avons des représentants également de la Commission européenne qui sont en contact avec nous. Et ceux d'entre nous qui travaillent aux lois sur le respect de la vie privée ont plus d'expérience de cela. Mais le Conseil d'Administration n'a pas de point de vue pour le moment là-dessus et n'a pas statué sur les critères d'exactitude des données dans le cadre du RGPD en ce qui concerne les bureaux d'enregistrement.

Ce que je voulais dire, c'est que quelque soient les conclusions qui sont tirées de cela, cette directive NIS2 sur la sécurité et réseaux de systèmes d'information donne des informations et obligations juridiques en ce qui concerne l'exactitude des données. Nous ne savons pas encore tout ce que cela signifie, quelles sont les exigences complètes, ce qui est imposé pour les parties contractantes, comment satisfaire à ces exigences ; tout cela n'est pas encore clair. C'est pour cela que nous avons cette conversation qui s'instaure.

Sans prendre position sur l'exactitude des données, sur des [exertions] qui représenteraient un point de vue très strict, je pense qu'il serait

très utile de travailler plus là-dessus, de prendre tous les points de vue sur l'exactitude des données, les exigences, les obligations ; tout cela doit être beaucoup plus clair. Pour le moment, ce n'est pas quelque chose sur lequel nous travaillons précisément, nous n'avons pas encore posé de questions précises là-dessus, mais nous avons posé des questions sur l'impact de ces propositions de loi sur les fonctions d'équilibrage.

Je crois que Bird & Bird pourrait beaucoup nous en apprendre là-dessus, sur l'existence de ces propositions de loi dans ce contexte.

DEAN MARKS : Je pense que nous n'avons pas beaucoup de temps. Merci pour votre explication.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons mais l'audio est coupé.

DEAN MARKS : Vous avez bien sûr parlé du RGPD par rapport au NIS2. Je vous remercie, tout cela est bien utile.

JENN TAYLOR HODGES : Merci Dean.

Nous allons passer au prochain sujet. Je vais passer la parole à Heather. Nous espérons que nous pourrons continuer avec le temps qui nous est imparti.

HEATHER FORREST :

Je vous ai déjà entretenus là-dessus tout à l'heure, mais nous avons une question au sujet de l'ODP, l'étape de conception opérationnelle. Nous essayons tout simplement de comprendre l'origine de cet ODP. Au tout début, nous avons exprimé notre sentiment tout à l'heure au sujet de l'ATRT3 et de son pilote. Nous essayons d'avoir une communication synchronisée là-dessus. Est-ce que l'étape de conception opérationnelle a été générée par le Conseil d'Administration ? Je peux dire que nous avons eu une conversation utile là-dessus avec Göran pour la préparation de l'ICANN70. Mais bon, il faut qu'on puisse parler de cela. Il y a des questions sur l'écran et on pourrait peut-être faire cela.

JENN TAYLOR HODGES :

Merci Heather.

Wolf-Ulrich, vous voulez parler maintenant ?

WOLF-ULRICH KNOBEN :

C'était bon de parler du EPDP. Mais là, on parle de l'ODP et il semble que c'est une mise en œuvre en théorie. Donc il faut savoir comment cette mise en œuvre sera faite. Pour cela, vous allez recevoir des

questions sur la duplication du travail qui doit être faite par le PDP en lui-même.

On devrait essayer d'éviter cela, de refaire le travail. Et il faudrait utiliser le temps à meilleur escient parce que le temps a déjà passé pour le PDP. Voilà, les questions sont sur la liste.

Merci.

MATTHEW SHEARS : Maarten, vous voulez répondre ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui. On en a parlé tout à l'heure. L'ODP va nous aider. Et tout ce qui est fait pour le PDP, on n'aura pas besoin de le refaire. On va prendre des choses qu'on a faites pour le PDP et les passer dans l'ODP. Donc c'est notre responsabilité de désigner ce qui a déjà été fait et de ne pas le répéter. On va voir ce qu'il sera raisonnable de mettre en œuvre, telle ou telle chose ; c'est notre rôle. Cela va nous aider. Et nous ne pensons pas qu'il y a un besoin d'avoir une proposition communautaire d'une équipe de révision. Dans ce cas d'ailleurs, le SSAD était un bon exemple, on a besoin d'informations et de détails supplémentaires.

Mais nous ne sommes pas aveugles. Le processus de recevoir des informations est plus réalisable maintenant qu'il ne l'était avec le PDP. Maintenant, nous avons la transparence des informations. Nous avons demandé à l'organisation de s'engager vis-à-vis de l'ODP. C'est

difficile pour moi les termes parce que je ne suis pas Anglais, je suis Hollandais.

Il faut considérer durant l'ICANN70 de demander un ODP, donc une étape de conception opérationnelle, en ce qu'il s'agit des recommandations liées au SSAD. L'ODP sera donc un nouvel outil que nous voulons développer. Ce sera un instrument qui nous sera utile au mieux possible pour qu'on puisse tous atteindre les objectifs que nous avons tous en commun.

Nous espérons que cela sera vrai pour tout ce que nous allons faire. Bien sûr que l'ODP ne sera pas une réponse à toutes nos questions.

MATTHEW SHEARS :

Merci Maarten.

Quand il s'agit de la perspective du Conseil d'Administration, je pense que je peux parler en ce nom, l'ODP sera un outil intéressant et très utile pour faire face à toutes les recommandations qui vont arriver, recommandations qui sont souvent complexes. Cet outil va nous aider à mieux comprendre quelles sont les implications à venir pour faciliter le processus. Ce sera donc un outil qui aura une valeur extraordinaire dans ce sens.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut faire un commentaire sur cette étape de conception opérationnelle, ODP ?

GÖRAN MARBY :

Il est important de reconnaître la portée de ce qui est autour de nous. Il y a un projet de 300-400 millions \$ qui arrive, le SSAD, nous ne savons pas encore, 8-10 millions \$ peut-être, nous avons les résultats des enchères. Nous n'avons jamais fait le SSAD avant. Nous avons beaucoup de choses sur la table en ce moment, pas seulement au niveau de l'organisation mais pour tout le monde. Nous voulions avoir un système qui nous permette d'être encore plus transparent, donc soyez sûrs qu'en 2021, cela va être une année historique pour l'ICANN, ce sera l'année de planification pour nous assurer que tout le bon travail de la communauté soit implémenté dans ce qu'on fait.

Une des choses que les gens ne réalisent pas toujours – je n'essaie pas d'être condescendant – mais quand le Conseil prend une décision au niveau de la mise en œuvre, l'organisation doit exécuter. En ce qui concerne la mise en œuvre, c'est ICANN Org qui en est responsable après la décision du Conseil d'Administration. Le chronomètre recommence à ce moment-là.

Nous avons vu des exemples où les choses n'ont pas fonctionné à 100 %. Par exemple la recommandation 70, elle est passée pour décision au Conseil d'Administration, elle est passée à la mise en œuvre et là, c'est renvoyé vers le conseil de la GNSO.

Le Conseil n'est pas là pour changer les politiques. Mais lorsque le Conseil rédige une résolution qui donne des instructions à l'organisation de faire quelque chose, pour moi, c'est la loi. Donc il faut être aussi transparent que possible, mais il faut aussi revenir en

arrière s'il y a des questions sur les politiques qui puissent être résolues.

Encore une fois, cela va être un outil qui va nous aider à être plus transparent. Merci.

MATTHEW SHEARS :

Merci Göran.

Je ne vois personne d'autre qui veut prendre la parole, donc je vous redonne le micro, Jenn.

JENN TAYLOR HODGES :

Y a-t-il d'autres personnes qui veulent parler de cela avant de passer au prochain thème ? Très bien.

Nous allons passer au sujet suivant, le rapport interisle. Je vais passer la parole à Waudu Siganga de la BC.

WAUDO SIGANGA :

Je suis la liaison du BC au CSG.

Comme vous voyez, j'ai une question sur le rapport interisle. Je voudrais avancer un petit peu parce que je n'étais pas trop sûr si le rapport avait été reçu par le Conseil d'Administration. Je n'en étais pas certain. Donc je pensais pouvoir choisir quelques-uns des sujets dont on parlait dans ce rapport, donc des résultats de ce rapport, et

poser des questions qui y sont liées. Je suppose que le Conseil d'Administration n'a pas reçu le rapport.

À la base, les questions que je vais poser sont liées aux politiques qui ont été établies par l'ICANN en réponse au RGPD. C'était l'étude appelée interisle. Cela demandait des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre d'être conformes dans tout ce qui était données qui devaient être publiées dans le WHOIS. L'ICANN devait adopter cette politique et être en conformité avec le RGPD et aussi conserver et protéger les informations contenues dans le WHOIS.

Le rapport interisle montre que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont rédigé beaucoup plus de données que ce qui était nécessaire. Par exemple, 75 % des titulaires de domaines gTLD étaient disponibles dans le WHOIS et c'est passé à 13 %. L'espace de noms contrôlés par les parties non identifiées n'a pas fonctionné au niveau de la confiance et de la sécurité. En plus, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ont tiré profit de cela pour les données des domaines qui n'étaient pas sous la juridiction du RGPD. Malgré tout, le rapport interisle a montré qu'en général, les données des personnes physiques ne comptaient que pour une petite portion des données rédigées.

Avec ces deux exemples que je viens de vous donner, nous à la BC, nous avons deux questions liées aux politiques liées au RGPD. Est-ce que le Conseil d'Administration pense que l'objectif au niveau de la conformité vis-à-vis du RGPD et de la préservation des informations contenues dans le WHOIS au mieux possible a été rencontré?

et CSG

Deuxièmement, y a-t-il des étapes ou des initiatives qui sont mises en place ou qui vont être mises en place pour déterminer les politiques liées au RGPD ?

Merci. À vous la parole.

MATTHEW SHEARS : Je pense que Maarten va prendre la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Merci pour la question. Ce n'est pas tout à fait la même question que j'avais vue sur le papier : quelle est la réaction du Conseil d'Administration par rapport au rapport interisle de janvier ?

De ce côté-là, il est certain que c'est bon d'avoir des sources et je vous remercie d'avoir partagé d'ailleurs ces informations. Nous suivons cela de très près.

Nous avançons. Nous explorons les informations que nous avons. Nous avons nos propres responsabilités et nous essayons de les exprimer le mieux possible. Les bases de ces enquêtes, de ces recherches, de ces études, vont nous aider bien sûr. Nous avons vu le rapport et des parties ont été prises en compte. Nous avons nos propres statistiques, nos propres instruments de mesure.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

Est-ce que quelqu'un d'autre voudrait prendre la parole ? Je ne vois pas d'autres mains levées.

Nous avons Jenn de notre côté. Donc nous pouvons passer à la question suivante.

JENN TAYLOR HODGES : Très bien, oui. Je serai très heureuse de passer au point suivant.

WAUDO SIGANGA : J'ai entendu Maarten mentionner que ce n'est pas exactement ce qui avait été mis sur la question. Donc si vous voulez répondre à ce qu'il y a à l'ordre du jour, vous êtes le bienvenu. Quelle est votre réaction à ce sujet par rapport au rapport interisle ? Je ne suis pas sûr que vous ayez eu la possibilité de consulter ce rapport.

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, pas de problème Waudo.

Oui, tout à fait. Le rapport a été pris en compte et nous a fait soulever certains sourcils. Nous avons réagi un petit peu de cette manière. Nous essayons de comprendre les bases de ce rapport. Je crois qu'il y a des propres instruments de mesure qui existent dans ce rapport qui ont été utilisés. Nous avons été surpris un petit peu par ce rapport, par la manière dont ils ont évalué les choses. Je crois que nous devons conférer ensemble pour continuer à travailler sur des points de données.

Est-ce que cela vous aide ?

WAUDO SIGANGA : Oui, merci.

JENN TAYLOR HODGES : Merci.

Nous allons maintenant avancer et nous allons passer à la dernière question en fait concernant les plans budgétaires et opérationnels provisoires pour l'année fiscale 2022. Je vais passer la parole à mon collègue Jimson.

JIMSON OLUFUYE : Bienvenue à toutes et à tous. Merci au Conseil d'Administration de cette participation active. Je m'appelle Jimson Olufuye.

J'aimerais tout d'abord remercier toute l'équipe pour les améliorations dans la documentation que nous avons notées. Vraiment, nous recevons des informations de qualité avec des documents complets, bien réalisés.

J'ai trois points à soulever, le premier concernant les requêtes budgétaires additionnelles. Succinctement, j'aimerais dire à ce sujet qu'il y a des nouveaux dirigeants en ce qui concerne le groupe des représentants des entités commerciales. Nous avons travaillé pour certains avec plus d'années d'expérience concernant ces demandes budgétaires et cette soumission de demandes budgétaires

supplémentaires. Dans certains cas, on n'utilise pas les fonds qui nous sont fournis. Donc nous sommes un petit peu préoccupés du fait qu'on n'utilise pas toujours ces demandes de budget supplémentaires et ces fonds supplémentaires.

Donc c'est une tendance que nous avons notée. Par exemple, durant l'année fiscale 2021, il y a eu plus de 300 000 \$ US en ABR, en demandes budgétaires supplémentaires, et nous en soumettons une nouvelle fois cela pour l'année fiscale 2022. Nous avons beaucoup réfléchi à ces soumissions, ce sont des dossiers de demande qu'il faut prendre en compte parce qu'ils nous sont très utiles. Par exemple, nous avons des leaders qui doivent se déplacer pour aller à des réunions et c'est pour toutes les régions de l'ICANN pour se rendre aux réunions de l'ICANN, pas seulement dans la région où se passe la réunion. Donc il faut prendre cela en compte de manière très sérieuse à l'avenir. Et je crois qu'il faudrait reconfigurer un petit peu cette gestion des ABR.

Deuxièmement, nous n'avons plus de réunions en personne à cause de la pandémie et nous avons des services professionnels. Quelles sont les suppositions budgétaires que vous faites alors ? Est-ce qu'il y a une corrélation avec la situation actuelle de l'ICANN et ce qui sera la situation à venir de l'ICANN ? On entend beaucoup parler du SSAD. Certains nous disent : « Nous devrions mettre en place le SSAD. » Nous avons dépensé 3 ou 4 millions \$ pour ce faire.

Véritablement, quelle est votre position sur les services à la suite de la directive NIS2 ? Qu'est-ce que qui va être mis en œuvre ? Comment

est-ce que cela va être financé ? Quelle est la situation des demandes budgétaires supplémentaires ? Quelles sont les suppositions budgétaires que vous faites par rapport aux services professionnels, par rapport au nombre d'employés de l'ICANN, par rapport au financement de toutes ces dépenses ?

Je vous remercie.

MATTHEW SHEARS :

Merci beaucoup Jimson.

Je crois que Danko va répondre à cela. Il y a un petit retard sur la ligne. Peut-être que Xavier pourra nous aider également.

DANKO JEVTOVIC :

Merci Jimson de votre question. Je m'appelle Danko Jevtovic. Je suis à la tête de la commission financière du Conseil d'Administration. Je vais essayer de répondre à vos questions et vous pourrez demander des clarifications par la suite.

Tout d'abord, j'aimerais remercier le groupe des représentants des entités commerciales pour des commentaires publics très détaillés sur le cycle budgétaire de l'année. Vous avez beaucoup travaillé à cela et vous avez effectué des commentaires tout à fait utiles pour nous. Certains de ces commentaires, vous venez de les rappeler et de les répéter, donc j'aimerais commencer avec la deuxième partie.

Vous avez parlé des services professionnels. Tout d'abord, le montant des services professionnels était plus élevé parce qu'il y avait des activités au niveau du RGPD, il y avait un soutien très fort pour travailler sur les problématiques du RGPD. Donc le montant pour cette année est un montant planifié, prévu, qui n'est pas directement en rapport avec le nombre d'employés. Si je me rappelle bien, dans le commentaire, vous aviez indiqué dans votre commentaire qu'il y avait un budget prévisionnel qui était basé sur la charge de travail, sur le travail qui a été démarré à la suite des décisions du Conseil d'Administration. Nous savons qu'il y a beaucoup de travail qui arrive, nous avons par exemple les procédures ultérieures, nous avons des décisions du Conseil d'Administration. Tout n'est pas dans le budget actuel. Nous devons travailler à la structure financière pour soutenir cela.

Donc un des principes que nous avons au niveau budgétaire, c'est que nous ne dépensons pas plus que notre financement. C'est pour cela que nous avons un équilibre budgétaire qui est obtenu. Nous avons des économies qui ont été effectuées puisqu'il y a eu des réunions qui ne se sont pas tenues, et nous travaillons donc à cette structure pour se préparer à l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

En ce qui concerne les demandes budgétaires supplémentaires, ce processus est exécuté par l'organisation ICANN et les décisions sont prises sur recommandation de la commission des finances du Conseil d'Administration tout entier, donc il y a un contrôle très précis. C'est important que les groupes soumettent ces demandes budgétaires

supplémentaires. Il y a également un travail du personnel qui est effectué, il y a des recommandations qui sont effectuées et cela arrive enfin au Conseil d'Administration. Donc chaque année, c'est le même processus. Il n'y a pas un équilibrage d'une année sur l'autre entre les différentes communautés et parties prenantes. Il n'y a pas de pourcentage d'alloué. Il y a des critères auxquels il faut répondre, il y a également des critères d'évaluation de ces demandes d'allocation budgétaires supplémentaires.

Vous avez parlé également des déplacements pour le GAC l'année prochaine et cela, c'est en rapport avec par exemple les différents gouvernements, comme on l'a fait à Barcelone. Il y a un certain nombre de postes budgétaires pour les déplacements des membres du GAC qui sont précis et qui dépendent des régions que nous visitons.

Dites-moi si vous avez besoin de plus de précisions pour répondre à votre question.

JIMSON OLOFUYE : Merci beaucoup. Et le SSAD peut-être.

DANKO JEVTOVIC : Nous travaillons avec le EPDP et nous allons voir si nous avons véritablement besoin du SSAD ; on n'a pas encore pris de décision là-dessus. Et la commission des finances va travailler à la structure financière qui permettrait de soutenir des activités de ce type SSAD qui seraient sur plusieurs années et qui seraient relativement

onéreuses. Donc nous nous préparons à avoir des sources financières pour soutenir cela le cas échéant.

Il y a des fonds d'alloués précisément qui sont mis de côté. Nous savons également que les procédures ultérieures SubPro arrivent bientôt et nous devons préparer le financement de tout cela également.

JIMSON OLOFUYE : Très bien, merci beaucoup.

DANKO JEVTOVIC : Merci de m'avoir donné cette opportunité de m'exprimer. Lorsque nous avons commencé cette réunion, j'avais peur qu'on n'ait pas assez de temps pour parler du cinquième point des points financiers, donc je suis très content d'avoir pu parler un petit peu d'argent.

MATTHEW SHEARS : Merci Danko.

Il nous reste un petit peu de temps ; c'est extraordinaire, c'est très rare.

JENN TAYLOR HODGES : Merci Danko et Jimson.

Il nous reste 15 minutes. Je ne sais pas, Matthew, s'il y a des personnes qui voudraient rebondir sur les points précédents, notamment ceux qui ont présentés. Est-ce qu'il y a des commentaires finaux ?

MATTHEW SHEARS : Oui. Est-ce qu'il y a des membres du Conseil d'Administration ou des personnes qui veulent prendre la parole ? N'hésitez pas à lever la main. Il est important d'utiliser notre temps qui est imparti.

JENN TAYLOR HODGES : Est-ce qu'il y a des collègues du CSG qui voudraient rebondir sur des thèmes déjà abordés ?

DEAN MARKS : Je crois qu'il y a eu des progrès pour l'EPDP qui ont été réalisés. Je crois que nous avons terminé la première phase et nous avons débattu des processus d'anonymisation.

MATTHEW SHEARS : D'autres membres du Conseil d'Administration ?

BECKY BURR : Matthew, je comprends qu'il y a plus de choses en cours de l'IRT là-dessus. Je ne sais pas exactement où en est le travail en ce moment, mais peut-être que quelqu'un de l'organisation peut nous apporter

plus d'informations sur cela. J'ai vu certaines communications, je sais qu'il y a d'autres conversations en cours.

MATTHEW SHEARS : Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui veut prendre la parole là-dessus pour fournir des détails sur la question de Dean ? Autrement, on revient vers vous.

Dans le chat, je vois qu'il y a des commentaires sur les prochaines étapes.

BECKY BURR : Je comprends que le Conseil va considérer les deux équipes de révision pour les mises en œuvre qui ont été mises en pause auparavant, mais je pense que Conseil va en discuter la semaine prochaine.

MATTHEW SHEARS : Est-ce que cela répond à votre question, Dean ?

DEAN MARKS : Merci. Pour moi, c'est encore un peu confus. Je pensais que cela allait être approuvé conseil de la GNSO et adopté par le Conseil d'Administration. Mais maintenant, c'est de retour au conseil de la GNSO, donc je ne suis pas trop sûr de ce qui se passe. Peut-être que Karen peut nous donner une actualisation.

GÖRAN MARBY : Est-ce que je peux poser une question ?

Vous fournissez aussi des commentaires pour la législation à la Commission européenne lorsqu'il s'agit du NIS2 et de la DSA ? Je sais qu'il y a d'autres parties de la communauté qui vont communiquer avec la Commission européenne.

DEAN MARKS : Je sais qu'il y a certainement des membres de nos unités constitutives qui vont faire des commentaires. Je pense qu'il y a encore des discussions dans ce sens, à savoir si on va le faire pour l'organisation en général.

GÖRAN MARBY : Je n'ai pas d'opinion, j'étais juste curieux.

DEAN MARKS : Non, j'ai bien compris. Ne vous inquiétez pas.

JENN TAYLOR HODGES : Mason la main levée.

MASON COLE : Il nous reste encore un petit peu de temps s'il y a des questions.

et CSG

JENN TAYLOR HODGES : Je pense que oui.

MASON COLE : Je voudrais retourner – je ne veux pas sonner comme un disque brisé – mais je voudrais revenir sur la question du NIS2.

Pour la BC, une ODP est faite et le NIS2 évolue dans quelque chose qui sera complètement différent et cela sera fait de façon totalement différente. Y aura-t-il une ODP supplémentaire qui sera faite à ce moment-là ? On va réévaluer où on en est ? Est-ce que quelqu'un en a parlé ? Est-ce que l'organisation y a pensé ?

GÖRAN MARBY : Mason, c'est intéressant de voir ce que vous pensez que la législation va devenir parce que pour l'instant, il est plutôt confirmé que ça ne change pas les principes sous-jacents. On pense qu'en fait c'est sous le RGPD. On va voir si le RGPD fait précédent. Cette nouvelle législation va être en complément, donc il faut voir ce qu'il va falloir rajouter. Je pense qu'il faudra voir ce qui va se faire. Je suis très intéressé par ce sujet parce que nous ne savons pas où nous allons.

MASON COLE : Je ne sais pas si nous avons la réponse dans ce sens – aucun d'entre nous d'ailleurs. C'est un nouveau texte de loi et c'est tout nouveau, comme les nouvelles propositions, comme l'[ODP] d'ailleurs. Ce qui me concerne, c'est qu'on va gaspiller de l'argent et du temps et on va faire des changements avant que les choses ne soient finalisées.

DEAN MARKS : Oui Mason. Je pense qu'une des choses que nous avons vues avec le NIS2, vous avez tout à fait raison en termes que ce soit toujours sujet aux lois de protection des données. On voit que cela sera développé pour établir un accès légitime et cela doit être clarifié car cela va être une tâche qui devra être équilibrée. Chacun d'entre nous regarde cela et se demande comment cet équilibre va fonctionner. C'est là que beaucoup d'entre nous espérons, alors que le NIS2, que nous aurons plus de clarté là-dessus.

GÖRAN MARBY : Nous avons proposé une possibilité lorsque nous n'avons pas reçu de réponse de la Commission européenne. Cela ne change pas le SSAD parce que les choses seront plus faciles pour les parties contractantes. Leurs risques seront minimisés. Cela ne changera pas le système SSAD en lui-même car ce système normalisé d'accès et de divulgation est un endroit pour que les gens puissent rentrer et qu'ils soient dirigés vers les bonnes parties contractantes.

J'écoute et j'essaie de comprendre quelles sont vos inquiétudes parce que je pense toujours que vos préoccupations comptent.

DEAN MARKS : Je pense que tout cela est circulaire parce que le SSAD a été développé pour être un système qui nous permet de naviguer ces incertitudes légales avec ces divulgations. Comme vous le disiez Göran, ICANN Org essaie d'aller de l'avant, à savoir si le modèle uniforme peut être adopté. On attend des réponses à savoir si l'ICANN

peut continuer ou prendre cette responsabilité au niveau de la divulgation.

Comme vous l'avez dit, nous avons établi ce système pour cela. Cette divulgation est dans les mains des parties contractantes. Elles ont besoin d'orientations légales. Et est-ce que cela vaut le coût de dépenser autant d'argent ?

GÖRAN MARBY :

Je vois un commentaire dans le chat que le SSAD est basé sur...

La Commission européenne nous dit que le NIS2 est là pour soutenir ce qui a déjà été mis en place, donc il faut réitérer cela. Je ne sais pas ce que va faire la Commission européenne. La plupart du temps, je suis en désaccord avec eux, mais c'est l'intention des législateurs d'avoir mis en place ce travail en support ce qui avait déjà été fait. Si j'ai bien compris, cette législation a pour but de simplifier le processus. Je pense que c'est important de constater cela.

DEAN MARKS :

Maintenant, les membres de la Commission européenne y participent, donc il faudra attendre pour voir ce qui va être décidé.

MAARTEN BOTTERMAN :

L'alternative serait de ne rien faire jusqu'à ce qu'on sache. Je sais que n'est pas une option réalisable. On essaie d'agir avec les meilleures informations que l'on a et on va continuer à voir comment les choses

vont évoluer. Si les lois en Europe sont adaptées, nous allons voir quelle sera l'incidence de ces lois. Mais il faut qu'on commence à y penser et voir comment on va s'adapter et comment on va pouvoir savoir ce que cela va nous apporter et prendre des mesures d'une façon raisonnable. On fait du mieux possible. Ce n'est pas comme si on faisait une chose d'une telle manière parce que quelque chose va se produire ou vice et versa. On va voir comment ça va. Si les choses changent de direction, on s'adaptera et on va faire passer les informations et on verra quelles seront les considérations. Nous allons communiquer avec la communauté à savoir ce que nous allons faire. J'espère que cela aide. Ce n'est pas comme si nous ne savons pas où nous allons. Nous allons voir et prendre des décisions en temps voulu.

MATTHEW SHEARS : Merci Maarten.

Il nous reste du temps pour un commentaire supplémentaire.

JENN TAYLOR HODGES : Y a-t-il quelqu'un d'autre, une main levée ? Je pense que Mason a la main levée.

MASON COLE : Je sais qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps. Je peux y aller ?

JENN TAYLOR HODGES : Oui.

MASON COLE :

Très bien.

Ce matin, il y a eu une session assez longue sur l'utilisation malveillante du DNS conduite par le PIR. Je me demande si le Conseil d'Administration suit ce qui se produit sur ce sujet et s'il y a des mesures qui sont prises dans ce sens sur l'utilisation malveillante du DNS.

BECKY BURR :

Je vais répondre.

Le Conseil d'Administration suit le travail de la communauté sur l'utilisation malveillante du DNS de très près. Nous nous engageons à partager des informations au mieux possible. Nous avons des outils d'information que l'organisation a mis en œuvre pour recevoir des bonnes données sur l'utilisation malveillante du DNS, des données de logistique. Et dans ce sens, nous avons communiqué avec toutes les parties de la communauté. Ce sujet est amené dans toutes les conversations car c'est un problème pertinent en ce qui concerne les recommandations du CCT et du SSR2. Et aussi, il s'agit d'un problème soulevé dans le EPDP.

Vraiment, je peux vous dire que le Conseil d'Administration suit cela avec beaucoup d'attention. Et le Conseil est vraiment engagé à soutenir la communauté dans ce travail.

et CSG

MATTHEW SHEARS : Merci Becky.

GÖRAN MARBY : Quand il s'agit du Conseil d'Administration, sachez que nous avons des outils que vous pouvez utiliser pour suivre l'utilisation malveillante du DNS. Nous avons des indicateurs de santé, nous avons tous les outils nécessaires. J'espère que vous trouverez toutes ces informations, car nous donnons ces informations à toutes les sources. Le milieu académique nous aide aussi. Nous avons beaucoup de coopération dans beaucoup de domaines pour faire ce genre de travail.

Merci beaucoup.

JENN TAYLOR HODGES : Je pense qu'il va être temps de nous arrêter.

Je voudrais remercier le Conseil pour son temps. Je sais qu'ils ont beaucoup de choses à faire. Il y aura du suivi à faire sur cette conversation, je suis sûre. Il y aura des conversations qui vont continuer et nous sommes vraiment heureux d'avoir eu l'opportunité de communiquer avec vous. Merci beaucoup.

MATTHEW SHEARS : Merci à tout le monde. Vraiment, nous apprécions cette opportunité, cette chance de pouvoir discuter avec le Conseil et avec tout le

monde. Merci pour votre temps. On espère vous revoir la semaine prochaine.

Derniers commentaires, Maarten ?

MAARTEN BOTTERMAN : Merci à tous. J'apprécie vraiment cette interaction qui a été très vivante. Nous avons eu l'opportunité de rentrer un peu plus dans les détails. J'apprécie vraiment cela et je suis sûr que je parle au nom du Conseil d'Administration en général.

Merci Matthew d'avoir géré cette séance. Vous aviez de bonnes questions et de bonnes suggestions. C'est un travail que nous faisons tous ensemble et vraiment, nous sommes impatients de voir ce qui va se produire dans les prochaines réunions.

MATTHEW SHEARS : Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]